

ABONNEMENT.
Saumur :
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 9
Poste :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.
 Annonces, la ligne . . . 20 c.
 Réclames 30
 Faits divers 75

RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
 Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :
 A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur le poste,
 et chez tous les libraires.

On s'abonne :
 A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR
 16 Novembre 1882.

Chronique générale.

LES 400 MILLIONS.

Le pays est indiscret et entêté, il veut savoir ce qu'il en est de ces cent millions.

Existe-t-il, au budget des travaux publics pour 1882, une somme de cent cinquante-quatre millions non ordonnancés et reversible sur le budget de 1883 ? Ou n'existe-t-il dans ces conditions qu'une somme de soixante millions ? L'écart est considérable, il s'élève à près de cent millions ; quelle est la vérité ?

La commission du budget a fait comparaître M. Tirard et M. Hérisson, le ministre des finances et le ministre des travaux publics. On espère tirer la chose au clair.

— Je déclare, a dit M. Hérisson, que sur les crédits alloués à mon département pour travaux extraordinaires de 1882, je ne pourrai reporter en 1883, comme non employés, que soixante millions au maximum.

— Mon collègue se trompe, a répondu M. Tirard, il a à reporter cent millions de plus qu'il ne dit.

— Qui croire ? a gémi la commission.

— Mon Dieu, voici le fin mot, a continué M. Tirard. Il y a trois ans que je fais partie du gouvernement de la République, et j'ai toujours vu ses membres en désaccord. Chacun d'eux considère comme acquis irrévocablement aux dépenses de son ministère spécial les crédits votés, alors même qu'ils ne sont pas employés dans le cours de l'exercice ; au contraire, le ministre des finances veut que chaque département abandonne, restitué, en fin d'exercice, les sommes non encore ordonnancées, lesquelles doivent se reporter en recettes sur le budget suivant et contribuer à son équilibre. La

querelle est permanente : aujourd'hui encore M. Hérisson détient cent cinquante-trois millions disponibles ; il n'en avoue qu'une soixantaine, parce qu'il faut abandonner au budget nouveau toute somme non dépensée au précédent budget ; il cache les cent autres, j'en suis sûr.

— C'est fort bien, a répondu la commission. Eh bien, puisque le ministre des travaux publics dissimule sournoisement cent millions, qui nous sont nécessaires pour équilibrer le budget futur, nous allons lui rogner cent millions sur ledit budget : il y aura compensation et nos comptes seront en règle.

— Réduire de cent millions le chiffre des grands travaux en 1883 ! s'est écrié M. Hérisson, vous n'y pensez pas : je répudie toute responsabilité dans une décision si contraire aux intérêts du pays. Il ne me resterait donc que quatre cents pauvres millions à ordonnancer ! Je m'en lave les mains ; je ne souscris pas à cette spoliation !

Ainsi les deux ministres irréconciliables se sont refusés à toute concession : la commission, ne sachant auquel entendre, a ajourné sa décision. C'est hier mercredi qu'elle s'est réunie pour trancher la difficulté et terminer l'édition du débat auquel nous assistons depuis quelques jours.

Si nos intérêts n'étaient si gravement en jeu, cette curée des ministres s'arrachant les gros morceaux sans admettre les voisins au partage nous divertirait agréablement ; la meute en vient à se déchirer elle-même : tant mieux !

La commission de la Chambre des députés, qui a mission d'examiner la proposition de M. Barodet sur les cahiers électoraux, s'est réunie pour entendre la lecture du rapport que M. Camille Pelletan a été chargé de rédiger comme préface au recueil des professions de foi des députés élus le 24 août.

Ce rapport ne comprend pas moins de 200 pages. M. Pelletan a dressé des statistiques minutieuses de toutes les opinions

exprimées par les députés sur les différents sujets ; il a dû classer 400 questions et 6,000 opinions individuelles.

Les questions sont divisées en onze parties, savoir :

- 1° Questions constitutionnelles ;
- 2° Politique générale ;
- 3° Rapports de l'Église avec l'État ;
- 4° Questions judiciaires (magistrature, divorce) ;
- 5° Questions électorales, municipales et administratives ;
- 6° Instruction publique ;
- 7° Armée ;
- 8° Finances ;
- 9° Travaux publics, commerce et agriculture ;
- 10° Questions sociales ;
- 11° Algérie et colonies.

Un certain nombre de questions d'intérêt purement local, qui ont été soulevées dans place dans cette répartition. Il en est de même d'une dizaine de propositions individuelles que leur caractère vague et indéfini n'a point permis de classer.

M. Camille Pelletan n'a pu lire qu'une partie de son rapport.

Voici quelques-uns des chiffres relevés par le rapporteur :

- 332 candidats se sont prononcés pour la révision des lois constitutionnelles.
- 308 pour la révision dans un sens républicain.
- 145 pour une modification du mode de recrutement du Sénat.
- 97 pour la suppression de l'inamovibilité des sénateurs.
- 27 pour la suppression de la présidence de la République.
- 198 pour la politique de paix.
- 123 pour la liberté de la presse et la liberté de réunion.
- 157 pour la liberté d'association.
- 140 pour la séparation de l'Église et de l'État.
- 25 pour cette séparation avec des moyens termes.

L'INDISPOSITION DE M. GRÉVY.

M. le Président de la République a été pris avant-hier, pendant le conseil des ministres qu'il présidait, d'une indisposition subite qui l'a forcé à se retirer dans ses appartements.

Hier matin, à onze heures, il n'avait pas encore quitté sa chambre et, pour la première fois depuis 1879, les audiences ont dû être suspendues. A trois heures, on annonce que M. Grévy est complètement remis, et qu'il va recevoir M. Decrais, notre nouvel ambassadeur en Italie. (National.)

Hier, on se préoccupait vivement de la santé du Président de la République. Dans les couloirs, les nouvelles les plus contradictoires circulent à ce sujet. Tandis que les uns affirment que la maladie de M. Grévy n'a été, en somme, qu'une simple indisposition, et qu'il en est déjà remis, au point qu'il a reçu, avant-hier soir, jusqu'à onze heures, d'autres prétendent que le Président, indisposé déjà lundi soir, s'est trouvé mal, mardi matin, en plein conseil des ministres, au point qu'on a dû le transporter dans ses appartements particuliers.

Quoi qu'il en soit, le président Grévy, paraît-il, n'a pas reçu hier matin, et les personnes de service à l'Élysée ont reçu l'ordre de ne communiquer aucune information relative à l'état de sa santé.

M. Clémenceau a eu, dans un bureau de la Chambre, avec MM. Gambetta, Constans et Ranc, une longue conversation qui est fort commentée.

Déjà MM. Gambetta et Clémenceau s'étaient rencontrés, à déjeuner, hier matin, dans un établissement de la Madeleine.

La sous-commission de l'armée s'est réunie hier matin au Palais-Bourbon, sous la présidence de M. Gambetta.

Il a été décidé que toutes les dispenses seront supprimées.

49 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

La Vengeance de Geneviève

PAR
 M^{me} CLAIRE de CHANDEVEUX.

CHAPITRE XX

De même que la nature a de radieux sourires après ses convulsions les plus violentes, la vie de Geneviève, après l'épouvantable drame de la Commune, offrit à son âme meurtrie d'apaisantes douceurs.

Seignée, entourée, elle éprouva la surprise heureuse de rencontrer quelque joie — ayant vu de si près la mort — à cette reprise de possession de l'existence.

De l'insurrection vaincue, il ne restait plus que les ruines accumulées. Les grands acteurs de la tragédie furieuse avaient disparu, tués, errés, en fuite. Les comparses demeuraient aux mains de l'autorité victorieuse pour payer au moins une part de la formidable dette.

Paris respirait. On y rentrait en masse. Les pouvoirs publics reprurent leur rôle officiel, tous les ressorts de l'énorme machine sociale recouvrèrent leur fonctionnement régulier.

L'État pensa ses blessures activement, bien que

les restes noircis des monuments incendiés laissent à ses flancs une plaie largement ouverte.

Les individus comptèrent leurs pertes. Nos héros cherchèrent le calme et l'oubli.

D'importants changements se préparaient cependant dans leur destinée. Le décès de Léon Bourgeal ouvrit une succession fort inattendue au profit de Jeannine ; car l'on trouva dans les papiers de l'ingénieur un testament, daté du jour où il prit du service comme volontaire, qui restituait à M^{me} Caroline Bourgeal toutes les sommes autrefois mises en commun dans le triste ménage, avec de larges bénéfices pour la femme à laquelle il entendait ne plus devoir même un remerciement.

Quant à la fortune, relativement assez importante, qu'il avait reconstruite par ses spéculations personnelles, il la destinait, malgré le divorce et l'abandon d'autrefois, à l'innocente petite créature qui lui avait redonné les joies paternelles ! Il motivait cette résolution d'une façon si carrée, si longuement appuyée, qu'aucune revendication étrangère ne pouvait utilement se produire.

Il ne s'en produisit, d'ailleurs, aucune.

Lucy, qui n'avait pas été oubliée dans les dernières volontés de son frère, et qui s'était fait d'avance une petite part en quittant Paris, eut le tset — quoiqu'elle n'en éprouvât que du dépit — de ne pas disputer à sa nièce Jeannine un bien si mérité.

M^{me} Caroline, étonnée et ravie de recouvrer à la fois la liberté du veuvage et sa fortune augmentée, daigna ne rien réclamer de plus.

Bien conseillée, elle vendit la villa Escourar, et alla planter sa tente en Amérique, pays de l'or, de l'excentricité et des maris philosophes, qui s'informent rarement du passé d'une femme.

Que d'espérances nouvelles pour la maturité illusionnée de cette intéressante nature !... Espérances fondées sur le sable, auxquelles la Providence se chargea, sans doute, de démontrer l'instabilité de tout ce qui n'est pas chrétien.

Un autre décès, officiellement constaté, fournit à la loi des deux pays — France et Suisse — l'occasion de régler un héritage moins considérable, en le partageant, par portions égales, entre les deux branches qui représentaient la famille du défunt.

Le citoyen Bourgeal, trouvé mort sur une tombe du Père-Lachaise, dans la farouche attitude de la défense désespérée, ne laissait pour toute fortune que Clarens-Châlet, en Suisse, et la Joliette, à Fontenay-sous-Bois.

Il était mort en pleine lutte, le front tourné vers la mitraille de l'armée de Versailles, et l'on eût pu lire, dans ses yeux largement ouverts, l'épouvante sans seconde du père qui a frappé mortellement son fils, de sa main, dans une méprise inouïe !...
 Légalement, Clarens-Châlet fut attribué à M^{me} veuve Boldini, fille du défunt, et la Joliette à Jean-

nine Bourgeal, représentant le fils décédé.

Ce fut donc dans le cadre de son rapide bonheur d'autrefois et de ses premières souffrances, que Geneviève réapparut en 1879, avec sa chère Jeannine, et sa fidèle Julienne.

M^{me} Outier, dont l'intelligence s'était éteinte avant la vie, dormait dans la paix du Seigneur au petit cimetière de Fontenay-sous-Bois, proche de la tombe où la pitié conjugale de Geneviève était parvenue à ramener le corps mutilé de l'ingénieur.

C'était Placial, qui, dans la confusion suprême de la dernière lutte, avait relevé le cadavre abandonné, ainsi que d'autres, à l'ardent soleil de mai, contre le mur rougi !...

Placial continuait à Paris, depuis lors, sa carrière généreuse et de plus en plus brillante ; mais, quoique accablé des exigences d'une clientèle nombreuse, il s'échappait toujours avec joie pour venir respirer les inappréciables senteurs de la nature bienfaisante sous les ombrages de la Joliette, et les parfums de l'affection vraie dans le cœur de ses fidèles amies Geneviève et Julienne.

C'est là que ces pauvres êtres, éprouvés à des degrés divers, se reprenaient à vivre, étonnés d'être ensemble, d'être presque heureux, de respirer librement, comme un naufragé qui ne se croit bien sauvé des vagues qu'en s'essayant à marcher sur la terre ferme.

C'est là que Geneviève reçut un jour la visite

La France prétend que M. Develle, sous-secrétaire d'Etat, avait été désigné pour défendre le budget des cultes, mais qu'il a refusé d'intervenir, parce qu'il ne partage pas les opinions de M. Fallières.

L'église Saint-Augustin est depuis quelques jours l'objet d'une surveillance toute particulière. Les anarchistes voudraient s'essayer à faire sauter une église, et celle de Saint-Augustin serait leur point de mire, parce qu'elle est, disent-ils, « un repaire de bonapartistes ».

Le curé de Saint-Augustin a transmis à la police des lettres de menaces qui lui sont parvenues.

La commission du budget a entendu le ministre de l'instruction publique au sujet du crédit de 500,000 francs demandé par M. Ferry pour l'instruction supérieure. Elle n'a pas pris de résolution.

Le ministère des finances vient de faire le relevé du rendement des impôts indirects pendant le mois d'octobre 1882.

Le ralentissement déjà signalé dans les plus-values budgétaires s'est encore accentué pendant le mois dernier.

L'extrême gauche a décidé, dit le National, qu'elle ferait déposer une proposition tendant à l'abrogation des lois contre l'Internationale.

LA PROPOSITION BARODET.

Article unique : « La Chambre des députés, persévérant dans son vote du 26 janvier, émis en conformité de l'article 8 de la loi du 25 février 1878, relative à l'organisation des pouvoirs publics, déclare qu'il y a lieu de réviser les lois constitutionnelles. »

Il paraît que plusieurs députés radicaux auraient fait une démarche auprès du ministre de l'intérieur pour lui soumettre cette proposition :

« Les nominations de préfets et sous-préfets seront dorénavant soumises à la Chambre, et elles ne seront définitives que lorsqu'une commission parlementaire les aura approuvées. »

UN PRÉCIEUX AVEU.

M. Léon Say a lu il y a quelques jours devant l'Académie des sciences morales et politiques, dont il fait partie, un Mémoire sur les finances républicaines, dont nous détachons le passage suivant :

« En République, l'influence des députés pèse d'une façon autrement sensible sur les ministres, et, par eux, sur les différents rouages de l'administration ; ils se font les défenseurs de leurs électeurs contre les re-

vendications et les agents du fisc, les contribuables s'habituent à compter sur leur mandataire ; les fraudeurs même ne sont pas les moins empressés à faire appel à ce concours, ni les derniers à l'obtenir. On se rappelle l'histoire du vinage et des bouilleurs. »

Par suite, les agents désarmés laissent la fraude s'exercer librement. Les procès-verbaux qui atteignent le chiffre de 63,000 sont tombés à presque rien. En outre, les petits employés — qui sont les plus nombreux et dont le vote ou l'action sont d'autant plus utiles au député, — deviennent les clients de celui-ci. Il s'établit ainsi, et sur plusieurs points de l'administration du pays, un conflit entre l'intérêt électoral du député et les exigences du gouvernement. »

Il nous est doux d'entendre le seul financier républicain reconnaître que la République mérite toujours le sobriquet de « ruine publique » dont elle a été affublée en 1848.

RAPPORT DE M. PAUL BERT

Sur le Concordat.

Dispositions adoptées par la commission.

Le Voltaire a publié le document qui suit :

« Les bourses actuellement accordées par l'Etat dans les grands séminaires seront supprimées par voie d'extinction dans un délai de trois ans. »

Le traitement volontairement concédé aux chanoines par l'Etat, en vertu des lois de finances, sera supprimé par voie d'extinction.

Est abrogée toute disposition législative ou autre, affectant ou obligeant d'affecter, en dehors des prescriptions de la loi organique du Concordat, soit à des services du culte, soit à des établissements ecclésiastiques et religieux, des immeubles appartenant à l'Etat, aux départements ou aux communes.

Des décrets rendus en Conseil d'Etat prononceront par espèce les désaffectations totales ou partielles.

Les départements et les communes rentreront immédiatement en possession des immeubles qui leur appartiennent.

Quant aux immeubles domaniaux, ils seront mis à la disposition du ministre de l'instruction publique, pour être convertis en établissements d'enseignement, ou aliénés, et, dans ce cas, le produit sera versé dans les caisses des écoles, collèges et lycées.

Le recours pour abus, institué par l'article 6 de la loi organique du Concordat, ne s'applique qu'aux ecclésiastiques nommés ou agréés par le gouvernement. Il est restreint aux cas qui, n'étant ni contraventions, ni délits, ni crimes, échappent à l'appréciation des tribunaux ordinaires. Il est porté, par la partie intéressée, devant le Conseil d'Etat qui statue, après instruction du ministre des cultes. A défaut de plainte particulière, il pourra être exercé d'office par les préfets.

Dans aucun cas le retour pour abus ne pourra suspendre soit l'exercice de l'action publique, soit l'exercice de l'action des particuliers, tant devant les tribunaux civils que devant les tribunaux répressifs.

Le recours institué par l'article 7 de la loi organique du Concordat, au cas d'atteinte portée à la liberté garantie au ministre des cultes, est personnel à l'ecclésiastique qui se prétend atteint dans sa liberté ; nul n'est admis à l'invoquer ni à l'exercer à sa place.

Tout ecclésiastique qui aura encouru une déclaration d'abus, pourra, par mesure disciplinaire, être privé, par arrêté du ministre des cultes, de tout ou partie de son traitement, pendant une durée qui ne pourra excéder un an.

En cas de récidive, la privation du traitement sera de droit.

En ce qui concerne les desservants et vicaires contre lesquels le recours pour abus ne peut être exercé, le déplacement devra être demandé à l'évêque. Après deux demandes restées infructueuses, l'allocation qui leur est faite sur les fonds de l'Etat sera suspendue sur l'avis du préfet, par décision du ministre des cultes.

Tout ministre du culte qui, par ses prédications ou par tout autre moyen tiré de l'exercice de son ministère, aura tenté d'influencer le vote des électeurs ou de les déterminer à s'abstenir de voter, sera passible des peines portées aux articles 39 et 40 du décret du 2 février 1852.

Les contraventions aux articles 52 et 53 de la loi organique du Concordat tomberont sous l'application de la loi sur la presse, sans préjudice des autres peines qui pourraient être encourues en conformité des articles 204 et suivants du Code pénal.

L'action du ministère public ou des particuliers contre un ministre du culte, à raison des paroles prononcées ou de faits accomplis dans l'exercice de son ministère, n'est pas soumise à la condition préalable d'une déclaration d'abus.

Les évêques et autres ecclésiastiques salariés par l'Etat ne pourront toucher leur traitement que sur la production d'un certificat de résidence qui, pour les évêques et les membres du clergé diocésain, sera délivré par le préfet et le sous-préfet, pour les curés, les desservants et les vicaires par le maire de la commune où ils exercent leur ministère.

Ce certificat de résidence ne pourra être délivré s'il s'est produit, dans le cours du trimestre, une absence d'un mois sans congé régulier ou sans autorisation gouvernementale.

Il y aura lieu, dans ce cas, à retenue proportionnelle du traitement.

Pourra être puni des peines portées aux art. 479 et 480 du Code pénal, tout prêtre, non incorporé à un diocèse français, qui aura usé des édifices paroissiaux ou diocésains pour y exercer un des actes du ministère paroissial.

Dans ce cas, la rétribution qui aurait été allouée à un prédicateur par le Conseil de

fabrique, n'entrera pas dans le compte du budget de la fabrique.

Les cloches ont le caractère d'immeubles par destination et subissent la même règle.

Les clefs de l'église restent entre les mains du desservant, tant que la cure ou la succursale est occupée. Elles peuvent toujours être requises par la municipalité pour tous les services civils consacrés par l'usage. En cas de vacances, ces clefs sont déposées chez le maire.

Le curé ou desservant qui s'opposera à la sonnerie des cloches ordonnée par l'autorité civile sera puni d'une amende de 50 à 200 fr.

L'autorisation donnée, conformément au décret du 22 décembre 1842, de posséder des chapelles domestiques et des oratoires particuliers pour l'usage exclusif des personnes de la maison ou de l'établissement, ne comprend pas le droit d'ouvrir ces chapelles et ces oratoires au public.

Lorsque, sans une autorisation spéciale et expresse, le culte public ou un acte du culte public aura été célébré dans des lieux destinés au culte privé, le propriétaire, le locataire ou la personne ayant la disposition de ces chapelles et oratoires sera puni d'une amende de 16 à 200 fr. pour chaque contre-vention.

Les établissements ecclésiastiques actuellement existants sont maintenus, sauf les restrictions ci-après et avec la réserve que la capacité civile dont ils jouissent sera strictement limitée à leurs attributions spéciales, et qu'ils seront astreints aux règles générales de la comptabilité publique.

Un règlement d'administration publique, rendu en Conseil d'Etat, les autorités diocésaines entendues, déterminera l'application de ces règles à chaque établissement ecclésiastique.

Tout notaire qui aura passé un acte en infraction aux prescriptions de l'article 2 de l'ordonnance du 14 janvier 1834, sera passible d'une amende de 100 à 500 fr., et, en cas de récidive, d'une amende de 500 à 2,000 fr.

Toutes les dispositions contraires aux articles 73 et 74 édictés par la loi du 2 janvier 1847 sont abrogées.

(Cette rédaction ne vise que l'avenir.)

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 15 novembre.

Les vendeurs ont repris l'offensive, à la veille de la liquidation c'est un fait qui aura certainement au relèvement du marché pendant le reste du mois. Le comptant reste toujours des plus calmes, et il n'en peut être autrement en présence des alternatives contradictoires qui agitent le marché.

On a coté : 3 0/0, 80.32, 80.40 et 80.25 ; amortissable, 80.70, 80.75 et 80.60 ; 5 0/0, 114.50, 114.55 et 114.40.

L'ensemble des valeurs a été lourd. L'action du Crédit Foncier a néanmoins fait 1,360. Les obligations créées par cette Société constituent un des meilleurs placements pour la petite épargne. Citons entre autres obligations à lots 3 0/0 et les obligations sans lots 4 0/0 actuellement émises à 480 fr. ; ces dernières sont remboursables à 500 et produisent un intérêt net de 4 0/0.

Le docteur Molins les rejoignit. Le capitaine Hubert, qui avait joyeusement accepté de dîner à la table de son « Ambulancier modèle », apporta vers cinq heures son visage épanoui, sa conversation souriante, et toute sa personne respirant l'espérance.

Lucy, avertie charitablement par un mot de Geneviève, se prêta fort complaisamment à l'admiration dont elle était l'objet. Après tout, elle n'attendait pas des éloges de ce très-honorable et agréable prétendant.

Plus en beauté que jamais, reposée, rayonnante, elle semblait rire des atteintes de la trentième année.

Aux cœurs secs, les années sont démenties. Le capitaine Hubert, très-désireux de mener militairement ses projets, se hasarda, dans la soirée même, à en faire part, d'une façon des plus transparentes, à M^{me} Boldini, qui n'y opposa, pour la forme, que d'assez faibles objections.

(A suivre.) CLAUDE DE CHANDREUX.

fort inattendue d'un beau cavalier, très-accoutumé à l'existence heureuse, celui-là, tout à fait revenu à une santé florissante, et point égoïste, et point oublieux, puisqu'il se souvenait de la charitable infirmière de l'ambulance Le Bastu.

Le capitaine Hubert, sorti de l'ambulance sans encombre, au moment de l'incendie, avait reçu asile chez un ami jusqu'à la fin de la Commune.

L'insurrection vaincue et sa guérison complétée par un congé de convalescence dans sa famille, il avait repris sa place dans l'armée et revenait, avec son régiment, tenir garnison à Paris même.

Sa première visite fut pour le boulevard du Prince-Eugène, n° 115, où M^{me} Péchu lui apprit le vœu définitif de M^{me} Carvès, l'héritage de Jeannine et l'installation des deux amies à la Joliette.

Il y courut donc, très-empressé d'offrir ses compliments de condoléance et aussi de prendre certains renseignements qui lui tenaient fort au cœur.

On parla beaucoup de passé ; de ce passé terrible pour tous, même pour lui, blessé si gravement, et dont il avait trouvé moyen de faire un passé regretté !

Par quel prodige ?

Simplement par le souvenir des heures poétiques, charmantes, qu'il lui devait à ce passé d'hôpital, quand, dans la salle de souffrances, une belle

personne, une lée blonde et blanche, y apportait sa grâce souveraine.

Le capitaine Hubert avait été frappé de la présence de Lucy Boldini comme d'une apparition merveilleuse ; son esprit affaibli par l'épreuve en gardait une mémoire fidèle.

De doux rêves avaient hanté sa convalescence ; un grand projet occupait sa pensée. Qu'était devenue la jeune veuve ?... Consentirait-elle à demander à une seconde union le bonheur que la première ne semblait pas lui avoir donné ?

Il le soupçonnait, du moins, car si, dans ses visites quotidiennes à l'ambulance, la jeune femme n'avait jamais laissé échapper une plainte contre l'artiste défunt, son attitude et son entretien ne témoignaient pas de regrets bien profonds.

Avec une franchise toute militaire, le capitaine Hubert raconta son petit roman à Geneviève, en se promenant avec elle le long de la treille immense du jardin de Fontenay.

Ce ne fut, pourtant, qu'après avoir vu couler les larmes de Geneviève et rendu hommage au sort affreux de son compagnon d'ambulance.

Il eût désiré demander la main de M^{me} Boldini à son frère, et ce n'était pas sans une douloureuse émotion qu'il se faisait redire les circonstances de son horrible mort.

Fusillé par les sbires de la Commune !... achevé par son propre père !... Si c'était le martyr pour

le fils, n'était-ce pas, pour le père, la plus atroce des punitions ?...

Puis, on revint à Lucy. M^{me} Carvès voudrait-elle se charger de lui exprimer les vœux du capitaine Hubert ?

Geneviève répondit qu'elle y était toute disposée pour lui être agréable, bien que ses relations épistolaires avec M^{me} Boldini fussent assez froides ; mais une occasion inespérée se présentait à lui de faire directement part de son projet à celle qui l'inspirait.

M^{me} Boldini, pour le règlement définitif de l'héritage paternel, avait fait le voyage de Paris, et devait, le lendemain même, passer la journée à la Joliette.

Le capitaine Hubert éprouva de cette nouvelle une très-vive satisfaction, et, gracieusement invité par la maîtresse de la maison à revenir le lendemain saluer Lucy que ses enfants accompagnaient, il se retira la joie dans l'âme.

Le lendemain était un dimanche, jour de repos, où Jacques Ferrat quittait son imprimerie pour se détacher, dans le calme et la fraîcheur des bois, autour de la chère maison de Fontenay, dont il était aussi l'hôte fidèle.

Geneviève l'aimait, d'une tendresse reconnaissante ; ne l'avait-elle pas sauvée, à son tour ? Julienne appréciait son dévouement ; Jeannine en avait fait son favori. La vieille Marianne elle-même,

tout en le grondant toujours, ne pouvait demeurer plus d'une semaine sans le voir.

Lucy, Henri et Francisque Boldini arrivèrent dès le matin à la Joliette, dont Geneviève, souveraine maîtresse désormais, faisait les honneurs avec sa grâce attristée.

Le docteur Molins les rejoignit. Le capitaine Hubert, qui avait joyeusement accepté de dîner à la table de son « Ambulancier modèle », apporta vers cinq heures son visage épanoui, sa conversation souriante, et toute sa personne respirant l'espérance.

Lucy, avertie charitablement par un mot de Geneviève, se prêta fort complaisamment à l'admiration dont elle était l'objet. Après tout, elle n'attendait pas des éloges de ce très-honorable et agréable prétendant.

Plus en beauté que jamais, reposée, rayonnante, elle semblait rire des atteintes de la trentième année.

Aux cœurs secs, les années sont démenties. Le capitaine Hubert, très-désireux de mener militairement ses projets, se hasarda, dans la soirée même, à en faire part, d'une façon des plus transparentes, à M^{me} Boldini, qui n'y opposa, pour la forme, que d'assez faibles objections.

(A suivre.) CLAUDE DE CHANDREUX.

Les Magasins Généraux de France se traitent à 515 avec tendance très accentuée à la hausse. On est très-ferme et très-empressé à se porter sur l'action de la Banque Centrale de Crédit. Le Crédit Lyonnais est faible à 597.50. La mauvaise impression produite par la diminution sensible du chiffre des dépôts continue à exercer une influence fâcheuse sur les cours.

Le Crédit Général Français est en baisse nouvelle à 392.50. Les titres cotent donc en réalité 20 fr., c'est peu. Dans le cas de plus en plus probable d'un appel de fonds, il serait bon que les actionnaires prissent leurs mesures pour se défaire d'un titre qui sera sans valeur.

Le Suez, à 2,555, est très-recherché; les recettes sont en augmentation sensible.

Le Panama est le jouet des haussiers et baissiers. On cote 481.25.

Lyon, 1,390; Orléans, 1,235.

Chronique Locale et de l'Ouest.

La tempête a soufflé avec violence toute la nuit. A 2 heures, ce matin, il y a eu une pluie torrentielle qui a duré près d'une heure.

Le baromètre a beaucoup baissé. La Loire n'a pas monté depuis hier.

Ce matin, 500 pèlerins de notre ville et des environs, se rendant au tombeau de saint Martin, à Tours, ont quitté Saumur par un train spécial.

VOTES DE NOS DÉPUTÉS.

Par 238 voix contre 226, la Chambre a voté un amendement qui réduit de 30,000 francs le traitement de l'archevêque de Paris, 15,000 francs au lieu de 45,000.

Ont voté pour: MM. Bury, Maille (Alexis).
Ont voté contre: MM. Benoist, comte de Civrac, comte de Maille, de Soland, le comte de Terres. — M^r Freppel.

Même vote en ce qui concerne la réduction du traitement de l'archevêque d'Alger, refusée par 320 voix contre 134.

Même vote pour la réduction de 70,000 francs sur les traitements des évêques, refusée par 295 voix contre 175.

Même vote sur la suppression du crédit de 50,000 francs pour frais d'établissement des cardinaux et évêques, refusée par 258 voix contre 195.

Même vote sur la suppression de crédit de 24,000 francs pour frais de bulles, adoptée par 244 voix contre 213.

Même vote sur l'ensemble du chapitre III réduit de 1,050,000 francs, refusé par 244 voix contre 240.

Même vote sur le chiffre de 1,050,000 fr. repoussé par 268 voix contre 204.

Même vote encore sur la demande d'appel nominal, repoussé par 322 voix contre 144.

On voit que, dans tous ces scrutins, M. Bury et M. Maille (Alexis) ont constamment voté en haine des catholiques.

ANGERS.

Les funérailles de M. le lieutenant de La Londe, victime du déplorable accident que nous avons raconté, ont été célébrées mardi à Sainte-Marie. Une assistance nombreuse s'y était donné rendez-vous. Les officiers du 12^e cuirassiers, ayant à leur tête M. le colonel, avaient tenu à rendre les derniers devoirs à leur malheureux camarade. Et les sympathies conquises par le défunt se sont encore affirmées par le fait de la présence du régiment presque tout entier, sous-officiers et cavaliers. Le 5^e escadron dont faisait partie M. de La Londe avait offert une couronne. On a remarqué encore la présence de M. le général Le Touillec, d'une grande partie des officiers du 2^e pontonniers et du 135^e d'infanterie. Beaucoup de personnes de la ville aussi assistaient à cette cérémonie.

S'il est une consolation pour un père, c'est de voir son fils unique emporté avec lui dans la tombe.

M. le lieutenant de La Londe en effet était aimé de tous; l'amour du métier qu'il professait au plus haut titre, son assiduité au travail faisaient espérer un avenir brillant que la mort vient de briser bien prématurément.

La famille de M. de La Londe est origi-

naire de Rouen où le corps a été transporté à l'issue des obsèques. — Henry BISSARD.
(Journal de Maine-et-Loire.)

TOURS.

Avant-hier soir, à huit heures, le nommé Alexis Boiseaubert, sculpteur sur ivoire, âgé de 29 ans, a été trouvé mort dans sa chambre, rue des Trois-Ecritoires, n^o 7. Il s'était asphyxié à l'aide des vapeurs du charbon.

On ignore les motifs de suicide. Cet homme était originaire de Saumur.

Samedi dernier, vers six heures du soir, le nommé Baisset, Pierre, âgé de 60 ans, vigneron, demeurant à Saint-Martin-le-Beau, revenait à pied du marché de Bléré.

Cet homme, qui est atteint de surdité, longeait tranquillement la route de Bléré à Saint-Martin quand une voiture non éclairée et arrivant à fond de train le bouscula et le renversa à terre. Une roue de la voiture passa sur la poitrine du malheureux qui resta sans connaissance sur le pavé de la route.

Des personnes de Saint-Martin-le-Beau, revenant également du marché de Bléré, relevèrent l'infortuné Baisset qui fut amené à son domicile.

Baisset avait plusieurs côtes fracturées et des lésions internes. C'est après de terribles souffrances qu'il a rendu le dernier soupir dans la journée de dimanche.

Le conducteur de la voiture n'est pas connu; on sait seulement qu'il exerce le métier de « beurrier ».

(Indépendant d'Indre-et-Loire.)

Les inondations.

La ville laborieuse de Châteaurenault (Indre-et-Loire) vient d'être fortement éprouvée, dans la nuit du 14.

Plusieurs fabriques ont subi des dégâts considérables; certainement, il y aurait eu des victimes sans le dévouement de la gendarmerie qui a organisé, avec un sang-froid digne d'éloges, un système de sauvetage auquel la population s'est prêtée avec le plus exemplaire dévouement.

Nous apprenons que les autorités de Tours, M. le Préfet en tête, accompagnées d'une partie du corps des ingénieurs, ont visité et veillé aux mesures que comporte la situation.

A Tours, nous avons à déplorer plusieurs dégâts causés par la pluie; une maison située entre la rue Traversière et le boulevard Heurteloup a été détruite; une autre, rue Sainte-Anne, près le chemin de fer, s'est écroulée également. On parle aussi de nombreux ravages occasionnés par le débordement de la Choizille, dans les communes de Meltray et de la Membrolle.

D'après les renseignements du savant météorologiste, M. de Tastes, on n'a pas à craindre de crues dangereuses pour le cours supérieur de la Loire.

La dépression qui nous a donné ces pluies persistantes avait sa trajectoire de Brest à Paris, et aux sources de la Loire et de l'Allier le beau temps régnait sans partage.

Bien qu'en ce moment le baromètre manifeste une hausse, la direction du vent et la hauteur des nuages font craindre une continuation de l'état pluvieux de l'atmosphère.
(Indépendant d'Indre-et-Loire.)

Nous avons annoncé hier la crue subite de la Sarthe; voici les premiers détails qui nous sont donnés par le journal la Sarthe, du Mans:

« Cette crue a amené ce matin, vers 9 heures et demie, un premier accident.

« Un bateau chargé de sable, qui stationnait en face de la digue, a rompu ses amarres et a été entraîné par le courant. Il est venu heurter l'arrière d'un bateau-lavoir qui se trouvait à peu de distance du Pont-Ysoir et qui, dans l'espace de quelques minutes, a coulé à fond.

« Dès que le choc s'était produit, heureusement, les laveuses avaient eu la présence d'esprit de s'enfuir. Deux d'entre elles néanmoins se trouvaient encore près du bateau lorsqu'il a sombré; il a fallu l'aide de plusieurs personnes pour les retirer de l'eau.

« Le bateau avait à peine disparu que ses diverses parties se désagrégeaient et étaient entraînées par les eaux. Une poule énorme vint frapper les amarres de derrière d'un autre bateau-lavoir installé en face la phar-

macie de M. Leblanc. Les amarres se rompirent.

« On devine la panique qui s'empara des vingt ou trente laveuses qui se trouvaient en ce moment sur le bateau. Elles se précipitaient les unes sur les autres, se bousculaient, se heurtaient pour se sauver plus vite. Heureusement quelques hommes de bonne volonté se hâtèrent d'organiser le sauvetage et en peu de temps le bateau fut évacué. Il a d'ailleurs parfaitement résisté.

« Au moment où nous écrivons, la crue continue. Le petit jardin de la rive gauche est aux trois quarts envahi par l'eau. — Le service de la navigation estime que la Sarthe peut encore monter d'un mètre.

« L'Huisne a également grossi considérablement. Voici, d'ailleurs, la note que nous communique la municipalité:

« Par suite de la crue de l'Huisne, les machines du Gué-de-Maulny ne vont plus tourner.

« Le maire invite le public à ménager l'eau autant que possible.

« Aux environs du Mans, la Sarthe et l'Huisne et presque tous les cours d'eau ont débordé.

« La route de Degré et la route de Saint-Aubin ont été inondées par suite du débordement des bassins du Château de Lépine.»

Voici les dépêches que le préfet a reçues dans la matinée:

« Vendôme, 14 nov., 8 h. 25 matin.

« Crue subite du Loir, hauteur à 6 h. du matin, 1^m 40; vitesse d'ascension, 0^m 05 à l'heure.

« Une dépêche particulière nous apprend à la dernière heure que le pont établi sur le ruisseau qui traverse la route de Fatines à Saint-Corneille, près la ferme de la Paumerie, a été enlevé par les eaux.

« La circulation est complètement interrompue. »

Faits divers.

Un énorme champignon a été trouvé par le sieur Ménard dans les pins de Domino, commune de Saint-Georges (Ile d'Oléron). Ce champignon est un *agaricus glandulosus* qui mesure 62 centimètres de hauteur et 4 mètres de circonférence. Il est de l'espèce des *fungus igneus* et est phosphorescent pendant la nuit.

Le mormonisme. — On pense assez généralement que le mormonisme ne s'étend guère. C'est là une erreur, et jamais le mormonisme n'a fait plus de recrues que dans ces derniers temps. Ces recrues ne lui viennent pas des Etats-Unis mêmes, mais de l'Angleterre, du pays de Galles, de l'Ecosse, du Danemark, de la Suède, de la Norvège, et se composent de pauvres gens à qui l'instruction a été refusée et qui sont les de travailler chez eux sans espoir d'un sort moins rude.

Ce que les missionnaires mormons font valoir auprès d'eux, ce sont moins les doctrines particulières de leur Eglise que la certitude d'améliorer leur condition. Ils leur dépeignent l'Utah comme une terre de lait et de miel, un jardin naturel couvert des fleurs les plus belles et produisant les plus beaux fruits. Ils ajoutent que dans la Nouvelle Sion il y a des remèdes pour tous les maux et du baume pour toutes les plaies; que la pauvreté y est inconnue, en même temps que règnent la vérité, la vertu et la liberté la plus complète dans l'ordre religieux; en un mot, un nouvel Eden après la chute.

En somme, sur 143,000 habitants qui composent la population totale de l'Utah, on compte environ 142,000 mormons; il y en a en outre 1,900 dans l'Arizona, et 6,000 dans le Colorado. Il y a également des colonies de saints dans le Nouveau-Mexique, l'Idaho, le Nevada et le Wyoming, de même que dans la Géorgie, le Tennessee et divers Etats du Sud. 40 missionnaires s'occupent de propager la doctrine dans ces Etats, et des mormons quittent annuellement Salt Lake City pour s'acquitter du même soin en Europe. L'année dernière, 800 Anglais reçurent le baptême mormon, et 1,459 émigrants arrivèrent dans l'Utah, à savoir: 842 Anglais, 505 Scandinaves, 90 Suisses, 30 Allemands, 5 Hollandais, 2 Irlandais et 4 Français.

Le verbe « FAIRE » est de tous les verbes

le plus assoupli aux besoins et aux formules de toutes sortes de gens et de métiers. On dit: faire sa fortune, faire son chemin, et, dans un argot plus bas (*bassa latinitas*), faire sa poire, faire sa tête, etc. J'abrège tous les exemples, qui seraient pourtant des plus variés.

Dans la langue du commerce, qui n'est pas la langue de Bossuet, de La Bruyère et de Voltaire, on dit encore: — Je fais dans les huiles, je fais dans les savons, pour donner à entendre: je suis marchand d'huiles ou marchand de savons.

Quand Napoléon I^{er} se fut fait empereur et qu'il eut une cour, cette cour sembla très-mêlée. C'était au sortir de la Révolution, qui avait tout confondu et tout brouillé. Les classes empiétaient les unes sur les autres. Un soir donc, au bal des Tuileries, l'Empereur avisa une jolie dame et lui adressa la parole:

— Que fait votre mari?
C'était là une des façons les plus ordinaires de l'Empereur quand il commençait une conversation avec une dame quelconque et qu'il ne connaissait pas.

— Sire, dit la dame, mon mari fait dans les draps.

Napoléon, distrait, entendit à peine, tourna sur les talons, et alla à d'autres.

Trois ans après, il remarquait la même dame, qui était belle encore:

— Que fait votre mari, madame? demanda-t-il.

— Sire, répondit la personne interpellée, il y a trois ans, vous avez daigné m'honorer d'une semblable question. Mon mari alors faisait dans les draps, mais il est mort, et je me suis remariée. Celui que j'ai maintenant fait dans les pots.

— A la bonne heure! dit le vainqueur de Marengo, j'aime mieux le second: La propreté, madame, est une vertu. C'est le cardinal Fesch qui me l'enseignait dans mon enfance.

Et il se mit à rire, tout heureux de son bon mot.

Théâtre de Saumur.

COMPAGNIE PARISIENNE (3^e année). — A. GODFRIN, directeur. — H. DE LANGLAY, administrateur.

Mercredi 22 novembre 1882.

REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE DONNÉE PAR LES ARTISTES DU VAUDEVILLE.

Le grand succès du Vaudeville

TÊTE DE LINOTTE

Comédie nouvelle en 3 actes, de MM. Théodore Barrière et E. Gondinet.

Au 2^e acte, DÉCOR NEUF conforme à celui du Vaudeville.

On commencera par:

La Cravate blanche, comédie en 1 acte, de M. E. Gondinet.

Nous donnerons la liste des artistes qui joueront dans cette représentation.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

Appel aux Poètes.

Un Concours poétique est ouvert à Fécamp (Seine-Inférieure).

Tous les Poètes peuvent y prendre part.

Demander le programme à M. E. HEROUARD, 30, rue Sainte-Croix, à Fécamp (Seine-Inférieure).

FER BRAVAIS

QUARANTE GOUTTES POUR PRÉPARER INSTANTANÉMENT L'EAU FERRÉE

Déposés dans la plupart des pharmacies.

La Brochure sur l'Anémie et son traitement est envoyée franco à toute personne qui en fait la demande, rue St-Lazare, 40, PARIS

AVIS

SANTÉ SANS MÉDECINE NI PURGES NI FRAIS PAR LA DOUCE FARINE DE SANTÉ

REVALESCIÈRE

qui, depuis 35 ans, guérit les dyspepsies, gastralgies, constipations, phthisie, toux, asthme, fièvres, acidités, flatulences, vomissements, insomnies, diarrhées, anémie, chlorose; les désordres des nerfs, foie, haleine, vessie et sang; elle économise 30 fois son prix en médecine. — DU BARRY et Cie Limited, 8, rue Castiglione, Paris, et partout chez les Pharmaciens et Epiciers.

Marché de Saumur du 11 Novembre

Blé nouveau (l'h.)	18 25	Halle de noix	50	150	—
Froment (l'h.)	18 25	Graine tréfle	50	—	—
Froment (l'h.)	77	— lin	70	—	—
Halle, moyenn	77	— luzerne	50	—	—
Seigle	75	Foin (dr. c.)	780	700	75
Orge	65	Luzerne	—	780	700
Avoine h. bar.	50	Paille	—	780	350
Fèves	75	Amandes	—	50	—
Pois blancs	80	Cire jaune	—	50	100
— rouges	80	Chanvres 1 ^{re}	—	—	—
Colza	65	— qualité (52 k. 500)	—	44	—
Chenevis	50	— 2 ^e	—	40	—
Farine, culas	157	— 3 ^e	—	35	—

COURS DES VINS.
BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1881	1 ^{re} qualité	à	à
Id.	1881, 2 ^e	120	à
Ordln., envir. de Saumur	1881, 1 ^{re}	110	à
Id.	1881, 2 ^e	à	à
Saint-Léger et environs	1881, 1 ^{re}	105	à
Id.	1881, 2 ^e	à	à
Le Puy-N.-D. et environs	1881, 1 ^{re}	105	à
Id.	1881, 2 ^e	100	à
La Vienne, 1881	—	80	à 85

ROUGES (2 hect. 30).

Souza et environs, 1881	—	160	à 170
Id.	1881	à	à
Champigny, 1881	1 ^{re} qualité	170	à 200
Id.	1881, 2 ^e	à	à
Id.	1881, 1 ^{re}	à	à
Id.	1881, 2 ^e	à	à
Varrains, 1881	1 ^{re}	150	à 165
Varrains, 1881	2 ^e	à	à
Bourgueil, 1881	1 ^{re} qualité	165	à 170
Id.	1881, 2 ^e	à	à
Id.	1881, 1 ^{re}	à	à
Id.	1881, 2 ^e	à	à
Restigné 1881	—	160	à 165
Id.	1881	à	à
Chinon, 1881	1 ^{re}	160	à 165
Id.	1881, 2 ^e	à	à
Id.	1881, 1 ^{re}	à	à
Id.	1881, 2 ^e	à	à

Bibliographie.

Les événements de Corée, où la famille royale vient d'être massacrée par les révolutionnaires, donnent le plus vif intérêt de curiosité et d'instruction à l'HISTOIRE DE L'ÉGLISE DE CORÉE, avec Carte et Planches, par CH. DALLÉY, de la Société des Missions étrangères. Cet ouvrage, qui forme deux gros volumes in-8° de 600 pages chacun, est précédé d'une longue étude sur l'Histoire, les Institutions, la Langue, les Mœurs et les Coutumes coréennes. D'après les Revues anglaises, c'est l'ouvrage le plus complet, le plus exact, le plus animé, qui ait été écrit sur ce pays inconnu. (Deux beaux volumes in-8°. Prix : 12 francs.)

Il faut lire encore, à propos des événements de MADAGASCAR, le nouveau volume de M. CHARLES BRET : LA REINE DES ILES AFRICAINES, Histoire, Mœurs, Religion, Flore et Produits naturels, tout prend vie et éclat sous sa plume abondante et colorée. La lutte des Howas et des Sacalves, ceux-là partisans des Anglais, ceux-ci les vieux amis de la France, prête à son récit des scènes et des tableaux qu'on lit avec passion. (Un beau volume illustré de nombreux bois. Prix : 5 francs.)

Ces beaux livres si actuels sont édités par la SOCIÉTÉ DE LIBRAIRIE CATHOLIQUE. — VICTOR PALMÉ, directeur, 76, rue des Saints-Pères, à Paris.

LES ALMANACHS POUR 1883.

L'Almanach est le livre de tous ; celui que le paysan consulte à chaque instant pour savoir l'heure de la lune et le jour de la foire ; le marin, pour connaître l'époque de la grande marée, l'ouvrier, pour lire des historiettes ; l'homme de loisir pour se délasser. Aussi, chaque année, ce petit livre se répand par millions d'exemplaires, qui se débitent aux vitrines des libraires, parfois même des cabarets, qui se colportent dans les foires, et se donnent en cadeau d'étrennes.

Il y a donc là un moyen de faire le bien que les hommes de principes et de foi ne doivent pas négliger ; car les ennemis de l'Église se font de l'Almanach une arme funeste et meurtrière.

Parmi les Almanachs utiles, nous signalons avec confiance aux hommes de bien les Almanachs du *Laboureur, de l'Atelier, du Soldat, du Marin et du Coin du feu*, qui s'adressent à toutes les catégories de lecteurs, aux petites bourses comme aux grosses. Si, pour les répandre, nous avions l'énergie et l'ardeur des protestants, des libres-penseurs, des francs-maçons ; si nous les vendions dans les foires, chez les libraires ; si nous les donnions à prix réduit, ou même gratuitement, il s'en placeraient bien vite un nombre considérable d'exemplaires et le bien se ferait sur une vaste échelle.

Ces Almanachs se vendent à Paris, 6, rue Furstemberg.

L'ATELIER. — LE LABOUREUR. — LE SOLDAT. — LE MARIN, 25 cent. l'exemplaire, 35 cent. par la poste. — 1 fr. 80 c. la douzaine, 2 fr. 50 c. par la poste.

LE COIN DU FEU, 50 cent. l'exemplaire, 65 cent. par la poste. — 3 fr. 60 c. la douzaine, 4 fr. 60 c. par la poste.

Le Jeune Age Illustré, journal des enfants, paraissant tous les samedis, sous la direction de M^{lle} LERIDA-GROFFOY. Editeur : Victor PALMÉ, 77, rue des Saints-Pères, Paris. Un an, 10 francs ; 6 mois, 6 francs.

LA GAZETTE D'ANJOU, journal artistique, littéraire, illustré (2^e année), a repris sa publication à l'ouverture de la saison théâtrale.

Cette année, la Gazette d'Anjou publie les photographies des principaux artistes de la troupe.

Prix du numéro sans photographie, 25 centimes ; avec photographie, 25 centimes.

LES FRÈRES MAHON, médecins spécialistes, obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôtel d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

PAUL GODET, propriétaire-gérant

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 11 NOVEMBRE 1882.

Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant.		
	Dernier cours.	Clôture préc.		Dernier cours.	Clôture préc.		Dernier cours.	Clôture préc.
3 %	80 25	80 50	Nord	1921 25	1940	OBLIGATIONS		
4 % amortissable	80 55	80 84	Orléans	1260	1260	Dép. de la Seine, emprunt 1857		
4 1/2 %	109 30	109 25	Ouest	787 50	790	Bons de liquid. Ville de Paris		
5 %	114 50	114 70	Compagnie parisienne du Gaz	1550	1555	Obligations communales 1879		
Obligations du Trésor	500	504 25	Canal de Suez	2560	2565	Obligat. foncières 1879 3 %		
Obligations du Trésor-nouvelles	508	508	C. gén. Transatlantique	432 50	430	Est		
Bons de liq. départementaux	521 50	522 50	OBLIGATIONS.			Midi		
Banque de France	5250	5260	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	504 75	503	Nord		
Comptoir d'escompte	1001 25	1005	—	516 50	517 75	Orléans		
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1360	1365	—	1869, 3 %	392 50	Ouest		
Crédit de France	105	110	—	1871, 3 %	392	Paris-Lyon-Méditerranée		
Crédit mobilier	432 50	430	—	1875, 4 %	510	Paris-Bourbonnais		
Est	730	730	—	1876, 4 %	511	Canal de Suez		
Paris-Lyon-Méditerranée	1605	1600						
Midi	1190	1185						

GARE DE SAUMUR.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — matin (arrêt à la Poissonnière).
8 — 50 — matin, omnibus-mixte.
1 — 55 — soir.
3 — 32 — express.
7 — 15 — omnibus.
10 — 36 — (arrêt à Angers).

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.
2 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.
8 — 21 — omnibus.
9 — 27 — omnibus.
12 — 40 — express.
4 — 44 — soir, omnibus-mixte.
10 — 34 — express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Etude de M^e CH. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques,

Le samedi 18 novembre 1882, à 1 h. après midi,

A Saumur, place de la Bilange.

D'un CHEVAL, âgé de 6 ans, sous poil café au lait ;
Un HARNAIS complet, presque neuf ;
Et une VOITURE à 4 roues, dite phaéton.

On paiera comptant, plus dix pour cent applicables aux frais.

Le commissaire-priseur, CH. MILLION, (637)

A VENDRE OU A ARRETER

UNE MAISON

Avec Jardins,

Située à Saumur, rue Notre-Dame, n° 55.

S'adresser à M. BARILLET, même rue.

A VENDRE

Un JARDIN bien affrui

Situé rue de la Gueule-du-Loup,

Avec pavillon comprenant chambre à feu, grenier ; cave en roc ; pompe.

S'adresser à M. ALLOY, rue du Puits-Neuf, Saumur. (511)

A VENDRE

TROIS BEAUX CHIENS

Briquets, courants, parfaitement dressés.

S'adresser chez M. PAIRAULT, vétérinaire, rue de la Petite-Douve, à Saumur. (616)

CABINET D'AFFAIRES

DE

M. G. DOUSSAIN

Syndic de faillites,

10, Rue des Basses-Perrières, à SAUMUR.

A partir du 15 novembre 1882.

Recouvrements de créances de toute nature.
Renseignements commerciaux.
Liquidations amiables et attermolements.

Représentation dans les faillites.
Arbitrages et expertises de comptabilité. (632)

A LOUER

PRÉSENTMENT

PORTION DE MAISON

Sise à 300 mètres de la gare de Chacé-Varrains,

Avec servitudes, belles caves et jardin.

S'adresser à M. Alexandre CARRET, propriétaire à Varrains. (591)

A VENDRE

BON ET FORT CAMION

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

UN EXCELLENT CHIEN COUCHANT

S'adresser au bureau du journal.

UN MÉNAGE demande un place : le mari comme cocher, jardinier ou commissionnaire, la femme comme cuisinière ou bonne d'enfant.

S'adresser au bureau du journal.

ON DESIRE trouver un homme pour cultiver à moitié un vaste jardin. S'adresser au bureau du journal.

GRAND SUCCÈS !

L'ALMANACH D'ARLEQUIN

Illustré de nombreux dessins

20 cent. (25 cent. franco par la poste)

Remet importantes pour la vente et la propagande

Adresser les demandes, sans retard, à Tours :

Aux bureaux de la Lanterne d'Arlequin ;

Et à Paris, à la librairie de la Société Bibliographique, 195, boulevard Saint-Germain.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Paraissant tous les samedis

AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES 5 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.
Administration : 18, rue Dauphine, à Paris.

JOURNAL D'AFFICHES

5^e ANNÉE DE L'OUEST 5^e ANNÉE

PARAISANT LE DIMANCHE

Organe spécial pour la vente des Propriétés, Fonds de commerce et Industries.

Un numéro spécimen est adressé franco sur demande affranchie.

ADMINISTRATION : Rues Bodinier et de la Roë, Angers.

A VENDRE

UN TRÈS-BON CAMION

Se transformant en break.

S'adresser au bureau du journal.

AVIS

M. SARGET-GIRAULT

Propriétaire des MAGASINS de la PAIX

Situés rue d'Orléans, à Saumur.

Informe sa nombreuse clientèle, que le faux bruit qui a été répandu qu'il quittait les affaires est dénué de tout fondement.

Il profite de cette occasion pour rappeler à sa clientèle qu'elle trouvera comme par le passé, dans ses magasins, un choix considérable de toutes les Marchandises et A DES PRIX QUI DÉFIENT TOUTE CONCURRENCE.

ARMES DE CHASSE

Nouveau perfectionnement du « choke-bore ». Portée extraordinaire



Tous les grands journaux de Paris ont fait l'éloge des récents perfectionnements apportés, par M. Galand, aux fusils de chasse, dont il double la portée et triple la concentration. — La MAISON GALAND, qui fabrique à Paris, à Liège et à Birmingham, est actuellement la plus importante de l'Europe et la plus recommandable pour l'excellence de sa fabrication, la spécialité de ses produits, le mérite de ses inventions et les prix avantageux résultant de son travail mécanique, duquel résulte une réduction de 40 à 50 pour 100 sur les armes similaires établies selon les vieux procédés de fabrication.

La précision de ses carabines, la solidité et le bon fonctionnement de ses revolvers brevetés, la beauté et l'inimitable ajustage de ses fusils de chasse, la qualité hors ligne de ses munitions, les soins qu'elle apporte à ses expéditions, la prompte exécution des ordres qu'elle reçoit, quelque minime qu'en soit l'importance, la facilité, la rapidité et le bas prix des transports par chemin de fer, — tout concourt à lui assurer la clientèle des vrais chasseurs, et des amateurs les plus compétents de la province et de l'étranger.

La MAISON GALAND, toujours pourvue de plusieurs milliers d'armes prêtes à livrer, qu'elle fabrique elle-même et garantit absolument, est en mesure de fournir, sur l'heure, les meilleurs modèles, avec crossé aux pentes et mesures de l'acheteur ; il est donc plus sûr et plus économique de s'adresser à elle, que de prendre ce que l'on trouve chez un marchand armurier mal assorti.

Envoi gratuit et franco de l'ALBUM-GALAND, traité complet d'armurerie, illustré de 60 gravures.

Ecrire à M. GALAND, fabricant d'armes, 45, rue d'Hauteville, à Paris.

NOTICE SUR N.-D. DES ARDILLIERS

(2^e ÉDITION)

Un volume in-12, avec gravure.

Se vend au profit de la Chapelle. — S'adresser à la Sacristie de Notre-Dame.

Saumur, inprimerie de P. GODET.